



Paris le 28 octobre 2020
n° 68

Le Secrétaire général

A l'attention des responsables de sections et des conseillers des Français à l'étranger

Objet : élection consulaire 2021

Chers amis,

En dépit des incertitudes liées à la pandémie, surtout des difficultés qu'elle entraîne pour l'activité des sections, l'année associative 2020/2021 sera marquée par l'élection des conseillers des Français à l'étranger et l'élection des conseillers AFE consécutives à la loi du 22 juillet 2013. L'élection des conseillers des Français à l'étranger aura lieu le dimanche 30 mai 2021 (samedi 29 mai 2021 pour Amérique/Caraïbes).

Le nombre de conseillers des Français à l'étranger par circonscription pourra varier légèrement, en plus ou en moins, en fonction de l'évolution démographique de votre circonscription consulaire. Leur nombre définitif par circonscription sera connu, en principe, en janvier 2021, dès que le nombre de Français inscrits sur la liste de votre consulat au 31 décembre 2020 sera arrêté.

Le nombre de conseillers AFE qu'éliront en leur sein les conseillers des Français à l'étranger que vous aurez élus reste fixé à 90.

Nous voulons continuer à jouer un rôle fédérateur au sein d'une mouvance de gauche française à l'étranger qui déborde les frontières des partis politiques. Nous sommes un mouvement citoyen sur lequel repose l'animation des communautés françaises à l'étranger aux côtés des autres associations et des syndicats. En période pré-électorale comme en temps normal, notre association continuera à agir dans un esprit de concertation avec tous les groupes associatifs, civiques et politiques qui constituent la mouvance de gauche à l'étranger.

La conquête de postes de conseillers des Français à l'étranger permet à votre section de renforcer son influence auprès du poste diplomatique et du poste consulaire. Vous devez vous organiser dans cette perspective dès maintenant. Dans l'idéal, les listes souhaitant obtenir le soutien de Français du monde-adfe doivent parvenir au siège pour le 30 décembre 2020, sachant que les dates limites pour validation au niveau local seront le 31 janvier 2021 et le 15 février 2021 pour le Bureau national.

Pour vous y aider, nous vous adressons un premier dossier constitué du rétroplanning, de quatre fiches techniques et des premières fiches pratiques (1 à 6bis).
Nous continuerons de vous adresser les autres fiches en temps utile.

Amitiés associatives,

Gérard Martin

Français du monde-adfe



www.francais-du-monde.org